Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI 3 MARS :

Aujourd'hui, saint Marin; demain, Mardi-Gras. 63e jour de l'année.

Soleil: Lever, à 6 h. 29; coucher, à 17 h. 36.

Lune: Dernier quartier du 27; nouvelle, le 5.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 (région Nord): Ciel brumeux avec ondées et averses, éclaircies et quelques grains; vents de secteur Ouest, 5 à 7 m.; température sans grand changement; minimum, plus 1°.

Consultation de nourrissons du Comité de protection de l'Enfance:

13 h. 30, au local de la Goutte de lait.

9 h. 45, Maison des Familles, 45, rue de Lille, cours d'enseignement supérieur pour les dames et jeunes filles.

30 h. 30, Casino-Théâtre, Loge Circus.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

La durée d'application du dernier avenant à la convention, étant venu à expiration le 31 décembre 1923, la Compagnie des Tramways a adressé, il y a quelque temps, au Maire de Roubaix, des propositions tendant à obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs.

LES NOUVEAUX TARIFS

Pour justifier sa demande, la Compagnie fait valoir que depuis la dixation du barème actuellement en vigueur, les conditions de son exploitation ont subi de profondes modifications, au point de compromettre son équilibre normal. Par exemple, l'ascension progressive du prix des matières premières a eu, sur ses dépenses d'entretien une répercussion sensible, puisque la majoration moyenne atteint dans cette branche le coefficient de 25 p. c. par rapport à septembre 1922. Rien n'a pu baisser le 10 francs survenue au début de 1923 dans le prix de la tonne de charbon à partir de plus de 120.000 francs ses dépenses annuelles d'achat d'énergie. D'autre part, la Compagnie ajoute qu'à plusieurs reprises, les salaires de son personnel ont dû être augmentés en raison de l'accroissement progressif du coût de l'existence dans la région.

Dans ces conditions, la Compagnie ne pourrait continuer normalement son exploitation. Il est donc nécessaire d'envisager un relèvement des tarifs, d'un part, l'une part, qu'elle puisse assurer l'entretien de ses voitures et de ses voies, et, d'autre part, poursuivre l'effort financier visant au renouvellement de son matériel et de ses installations.

M. Grimpret, ingénieur en chef du contrôle, consulté par M. le Maire de Roubaix au sujet des propositions de la Compagnie, est entré en pourparlers avec cette dernière. Les modifications qu'il a admises, sous réserve de l'approbation de la ville, portent :

1° Sur les abonnements, dont les tarifs constituent pour la 2e classe une moyenne entre les prix actuels et ceux établis par l'avenant du 16 février 1921 et pour la 1re classe reproduisent les prix établis par le même avenant;

2° Sur les billets ouvriers qui sont portés à 0 fr. 35 pour la 1re classe et à 0 fr. 25 pour la 2e classe, ce qui les ramène, à la moitié du prix d'un billet ordinaire en 1re ou en 2e classe pour deux voyages, l'aller et le retour, comme le prévoit la convention.

En ce qui concerne le réseau de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, le prix du billet pour le parcours d'une section est porté de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 comme pour les tramways de Roubaix-Tourcoing.

Ce nouveau barème a été adopté par le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 8 février.

LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Les représentants des deux villes ayant élevé de vives critiques devant les ingénieurs du contrôle au sujet de l'état et du nombre insuffisant des voitures et du défaut de régularité du service, la Compagnie a adressé à M. le Maire de Roubaix une lettre dans laquelle elle expose comment d'après elle, les critiques qui lui sont faites découlent toutes des conditions très difficiles de son exploitation depuis la guerre.

Au fur et à mesure de la reconstitution de son matériel roulant, les voitures réparées ont été immédiatement remises en service pour répondre aux besoins de plus en plus grands de la population. C'est ainsi, déclare-t-elle, qu'elle a effectué en 1923, plus de 4.300.000 kilomètres-voitures, alors qu'il n'en avait été parcouru que 2.100.000 en 1919.

La Compagnie avait envisagé dès 1922, la réalisation d'un programme d'achat de matériel roulant qu'elle n'a pu réaliser, faute de ressources suffisantes.

Ce programme a néanmoins reçu un commencement d'exécution en 1923, malgré, dit-elle, l'insuffisance de ses tarifs.

C'est ainsi que des compteurs électriques ont été mis à l'étude, essayés et commandés. Dix remorques neuves sont actuellement en service. Une nouvelle commande de dix remorques permettra de libérer dix voitures motrices qui viendront renforcer le matériel actuel des réseaux.

Mais, ajoute la Compagnie, les délais demandés par les fournisseurs pour l'exécution des commandes passées sont tels que ce n'est pas avant 1925 que le matériel pourra être mis en service.

LES PROPOSITIONS DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

La Compagnie a donc proposé de retirer de la circulation les voitures à peine utilisées sur certaines lignes

La voiture unique qui assure le service de la ligne AB (Grand Place-Avenue des Villas), serait supprimée, ce qui motive les doléances dont nous nous sommes fait l'écho récemment.

Il est demandé, en outre, que la municipalité de Roubaix veuille bien donner un avis favorable à la mesure qu'elle propose au département de ne plus faire circuler boulevard Gambetta et boulevard de Colmar, la voiture dite « navette H » qui double, aux heures chargées, les voitures de la ligne H passant rue de Lannoy et boulevard de Belfort. En faisant passer cette voiture par l'itinéraire de la ligne H, la Compagnie n'aurait plus à entretenir, pour n'y faire circuler qu'une voiture, une longueur de voie de près d'un kilomètre.

D'autre part, la Compagnie accepte de mettre en circulation, à titre d'essai, sur certaines lignes et pendant la durée de la saison théâtrale, un certain nombre de voitures pour desservir la sortie des théâtres, sous réserve de la perception, sur ces voitures, d'un tarif unique de 2 francs par voyageur quel que soit le parcours effectué.

Cette innovation a été provoquée par les administrateurs des théâtres, l'Hippodrome et le Casino, lesquels ont consenti à garantir à la Compagnie une recette de 600 fr. pour chaque service organisé comprenant une motrice et une remorque pour les lignes E, C, et A, et une motrice seulement sur la ligne D.

Ces modifications, dont quelques-uns sont très intéressantes et répondent aux vœux d'une grande partie de la population, ont reçu l'approbation du Conseil municipal de Roubaix. Elles ne tarderont donc plus guère à entrer en application.

LES GRANDES FÊTES DE 1924

L'exposition des esquisses du concours

Comme nous l'avons annoncé hier, le jury appelé à juger les esquisses du concours de l'affiche, des fêtes de 1924 a retenu trois projets dûs au crayon de MM. Desbarbieux, Capelle et Potage. Les trois lauréats sont des Roubaisiens et l'on se rappelle que M. Desbarbieux a récemment été primé au concours de l'affiche des Jeux Olympiques de 1924. Nous tenons à souligner ce nouveau succès d'un de nos compatriotes et à l'en féliciter.

L'exposition des esquisses qui a été inaugurée dimanche dans l'ancienne salle de l'Etat-Civil, à la Mairie, a attiré durant toute la matinée, de nombreux amateurs, qui ont pu juger des véritables qualités artistiques des lauréats.

Le projet de M. Desbarbieux, à qui a été attribué la première prime, a particulièrement retenu l'attention par l'originalité de son coloris. Sur le fond sombre où fourmillent les usines aux hautes cheminées, se détache la lune du Travail apportant ses fleurs aux travailleurs.

L'exposition sera ouverte aujourd'hui lundi, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

LE CARNAVAL

Le carnaval s'est accompagné, cette année, d'un triste cortège de grêle et de pluie. C'est dire qu'il fut plutôt morose et que bien peu lui firent fête.

Dans les rues où les promeneurs se pressaient sous des parapluies qu'inondaient d'assez copieuses averses, quelques groupes d'arlequins et de pierrettes déambulèrent, assez paisiblement d'ailleurs. L'exubérante gaieté des carnavals précédents avait cédé le pas à des divertissements plus calmes, moins coûteux peut-être, et certainement moins froids. Et c'est plutôt vers les cafés, les salles de spectacles ou dans des réunions de famille que nos concitoyens ont cherché cette année une plus chaude hospitalité.

La Mi-Carême sera peut-être plus gaie. Souhaitons en tous cas qu'elle nous apporte une température plus clémente.

UNE FÊTE DE RECONNAISSANCE AU CERCLE DE LA SAINTE-FAMILLE. — Une touchante manifestation de reconnaissance s'est déroulée dimanche, au Cercle de la Sainte-Famille, à l'occasion des 50 années de bienfaisance de la famille Henri Wattinne.

A 10 h., un cortège de deux cents membres du Cercle accompagnait les bienfaiteurs à l'église Saint-François, où une messe solennelle est célébrée à leur intention. Une affluence nombreuse remplissait l'église. Dans une délicate allocution, M. le chanoine Bataille fit ressortir la noblesse et la grandeur d'âme de la famille Henri Wattinne, qui, depuis 50 ans, protège les œuvres du Cercle de la Sainte-Famille.

Au cours de la cérémonie religieuse, la Chorale paroissiale a exécuté une messe de Boyer sous la direction de M. H. Himpe.

Après la bénédiction de la bannière, les bienfaiteurs accompagnés de membres du Cercle se rendirent au local, rue Labruyère, où un banquet réunissait cette grande famille.

Au dessert, M. Bernard Wattinne, président d'honneur, donne l'assurance que son dévouement sera toujours donné à l'œuvre, voulant continuer la noble tradition paternelle.

Le R. P. Henry, provincial des Franciscains, M. l'abbé Debusche, vice-doyen de Roncq, MM. Van Acker et J. Ryckewaert, anciens et nouveau présidents, retracèrent en termes très élogieux la noble carrière de la famille Wattinne.

A l'issue du banquet, tous les convives se rendirent à l'église Saint-François, pour assister aux vêpres et prendre part à la procession du Saint-Sacrement, manifestant par ce geste leur reconnaissance envers les bienfaiteurs et marquant un acte de foi.

La journée se termina par une séance récréative à laquelle les familles des membres assistèrent en grand nombre, témoignant leur sympathie à la famille Wattinne.

L'AGRANDISSEMENT de l'Ecole pratique de jeunes filles, à Roubaix

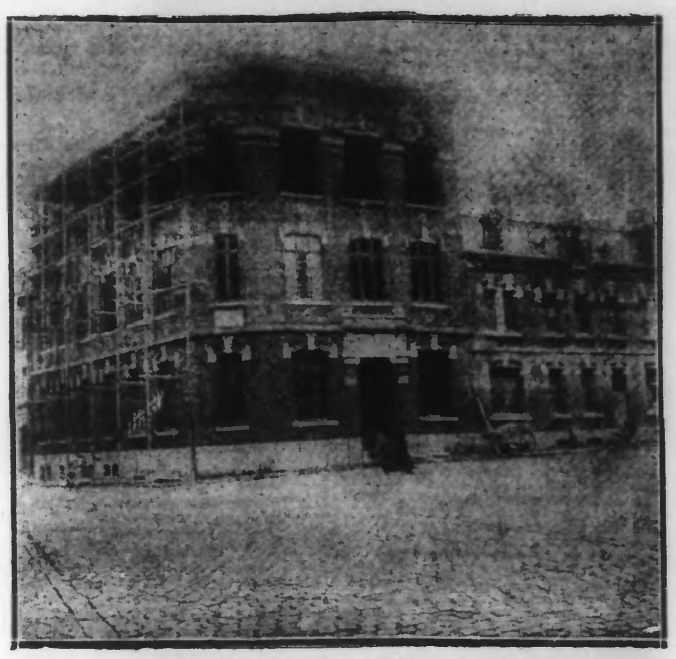

L'ECOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES, A ROUBAIX, EN VOIE D'ACHÈVEMENT

En février 1911, le Conseil municipal de Roubaix décidait la création d'une Ecole pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes filles. Mais, bientôt les locaux qui avaient été affectés à l'Ecole apparurent trop restreints, vu le nombre d'élèves qui suivaient les cours. En juin 1914, un projet fut établi, qui prévoyait la démolition de certains locaux existants et l'aménagement de nouveaux bâtiments. Malheureusement, la guerre n'a pas permis la réalisation de ce projet, dont le devis estimatif s'élevait à 172.000 francs.

Après l'armistice, on décida de reprendre le projet et de le modifier, pour donner à l'enseignement pratique une plus grande extension. L'ensemble des travaux, qui coûteront 868.500 francs, est en voie d'achèvement. Nous publions aujourd'hui une photographie de leur état actuel.

Il est d'ailleurs probable que lors de la prochaine année scolaire, c'est-à-dire en octobre, les cours pourront être donnés dans les nouveaux locaux qui présenteront tout le confort désirable.

HALLE FLIPO. — Café extra, 15 fr. Beurre fin, 16.50; extra, 18.50. Jambons cuits, 12 fr. Margarine, 7 fr. Fromages gras, 10 fr. 553424

ELECTION DE DEUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES. — Scrutin de ballotage. — Dimanche a eu lieu le scrutin de ballotage, pour l'élection de deux conseillers prud'hommes de la section commerciale.

Voici les résultats :

1 **Catégorie.** — Roubaix : Inscrits : 528. Votants, 28. M. Firmin Lestienne, 28 voix.

Wattrelos : Inscrits : 41. Votants : 2. M. Firmin Lestienne, 2 voix.

2me **Catégorie.** — Roubaix : Inscrits : 162. Votants : 7. M. Hector Desfontaines, 7 voix.

Wattrelos : Inscrits : 91. Votants : 7. M. Hector Desfontaines : 7 voix.

Croix. — Aucun électeur ne s'étant présenté, le bureau n'a pu être formé.

MM. Firmin Lestienne et Hector Desfontaine sont élus.

Mme BRUNSCHVICG, secrétaire générale de l' « Union française pour le suffrage des femmes », qui a obtenu il y a deux ans un grand succès à Roubaix, donnera le mercredi 5 mars, à 17 heures, dans la salle Pierre Destombes, rue de Soubise, une conférence sur « La femme de demain, son rôle social ».

Tous ceux qui ont eu le plaisir d'entendre Mme Brunschvicg, ceux qui ont eu le regret de ne pouvoir l'entendre, voudront assister à la conférence d'une grande Française, doublée d'un orateur distingué.

Les réfugiés du Nord n'ont pas oublié ce que fut Mme Brunschvicg: combien elle trouvé un asile auprès de cette femme de cœur qui s'était fait le soutien de nos grandes détresses.

L'entrée de la conférence est gratuite, la salle est ouverte à tous ceux qu'intéressent les grands devoirs de l'heure présente et la situation d'après-guerre.

Mme HENRY prévient sa nombreuse clientèle du Nord qu'elle sera à l'Hôtel de l'Europe, du Mardi 4 Mars au Vendredi 7. Elle montrera une magnifique collection de Tailleurs à pièces, de Robes et de Manteaux. 553604

COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX DAMES ET JEUNES FILLES. — Aujourd'hui, lundi, à 9 h. 45, à la Maison des Familles, 45, rue de Lille, M. le chanoine Looten, professeur à la Faculté des Lettres, parlera des « problèmes shakespeariens ».

LA SOCIETE CIVILE DE RETRAITES « L'AVENIR DU PROLETARIAT », a tenu son assemblée mensuelle dimanche, à 10 h. au siège, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Désiré Vanoverbecque, assisté de M. Isidore Wallaeys, secrétaire. Les sociétaires ont reconnu, au cours de cette réunion, que le dévouement désintéressé des membres du Comité méritait d'être mieux apprécié en haut lieu, car il est bon de spécifier que ceux qui assurent, en province, la bonne marche de cette société, sont très peu considérés au point de vue des frais inhérents.

Au cours de la réunion, le président a établi les listes des sociétaires ayant droit à la retraite. Ceux-ci recevront satisfaction après que les formalités nécessaires auront été remplies, ce qui ne saurait tarder.

CAMIONS LOURDS. — Il est tout à fait inexact que le bandage caoutchouc soit proscrit par le Code de la Route. Seul le bandage fer sera interdit à partir du 1er juin 1924.

Munissez vos camions du **Bandage BERGOUGNAN, extra souple cannelé,** et vous serez d'accord avec la loi et avec vos intérêts. 553624

EN L'HONNEUR DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL DE LA MAISON ACHILLE SENNEVILLE ET FILS. — Le personnel de l'établissement de MM. Achille Senneville et fils, teinturiers-apprêteurs, rue Voltaire, était réuni dimanche matin, dans une des salles du Café Pandore, rue Pauvrée, pour féliciter les deux premiers médaillés de cet établissement, MM. Charles Dhaze et Auguste Decock.

M. Paul Senneville, dans une courte allocution, s'est plu à retraver la carrière de ces deux serviteurs, et les a félicités de la distinction dont ils ont été l'objet.

Puis, il a formé des vœux pour que la bonne entente subsiste toujours entre le travail et le capital, afin que cette collaboration féconde et continue puisse amener souvent le renouvellement de pareille fête.

En remettant à chacun des médaillés un cadeau, M. Paul Senneville attache le ruban tricolore à la boutonnière des héros de la fête, aux applaudissements de tous; puis sur sa proposition, un chaleureux vivat leur est chanté.

M. César Fourneau, l'un des contremaîtres, se fait l'interprète de tout le personnel, et remet à chacun des médaillés, un souvenir.

Le champagne est ensuite offert, puis Mme Senneville remettent aux nouveaux décorés, une magnifique gerbe de fleurs.

La manifestation s'est terminée par des chants et chacun s'est retiré enchanté de cette charmante fête.

EXPOSITION. — **Madame Toulze,** directrice de la **Maison Albrecht-Marion Belle,** présentera sa collection de toutes récentes créations parisiennes de **Robes, Manteaux et Tailleurs,** le **Samedi 8 Mars prochain,** à 10 h. 30 et à 14 h. 30, dans ses salons, **190, rue Nationale, à Lille,** avec le concours de mannequins de Paris.

Des cartes d'invitation sont remises à la disposition des personnes désireuses d'assister à cette exposition et qui en feront la demande au siège de la Maison, 190, rue Nationale, à Lille. 553361

UNE MORT BIZARRE. — Dimanche, vers 18 heures, est décédée au domicile de M. Derck, ouvrier peigneur, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, une femme dont l'identité est inconnue. Cette malheureuse avait été recueillie, il y a quelques jours, par M. Derck, alors qu'elle était exténuée.

D'après les constatations de M. le docteur Ballenghien, elle serait morte de froid et de privation. Dans ces circonstances, M. Martin, commissaire de police de permanence, a ouvert une enquête. M. Derck lui a déclaré qu'il avait hébergé cette femme par pure charité, qu'il ignorait son nom, mais qu'il croyait qu'elle était sortie de l'hôpital, il y a quelques jours.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital la Fraternité.

Germaine POIRET, le couturier en vogue à Paris, cette saison, montrera sa collection à Lille, Hôtel Bellevue, lundi 3 et mardi 4 mars. — Modèles bien parisiens, formes amincissantes, silhouettes jeunes! 55200

UNE ARRESTATION POUR AGRESSION NOCTURNE. — M. Martin, commissaire de police du 3e arrondissement, assisté des agents de sûreté Masse et Desmazières, avait ouvert une enquête pour rechercher l'auteur d'une agression à main armée dont avait été victime, vendredi soir, rue des Longues-Haies, M. Arthur Remmerie, rue du Moulin, 59. Sans motif, M. Remmerie avait été frappé d'un coup de tranchet dans la région lombaire, lui occasionnant une blessure peu grave. Ces recherches ont abouti à l'arrestation d'un ouvrier apprêteur, Jean Claboets, 22 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 211, cour Desreumaux, 10.

Cet individu, qui a à son actif de nombreuses condamnations, s'était promené toute la journée de l'agression, avec un tranchet de cordonnier fraîchement aiguisé. Peu de temps après avoir fait son coup, il a laissé son tranchet dans un estaminet de la rue des Longues-Haies, où l'instrument a été retrouvé. Il sera transféré à la maison d'arrêt de Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

PROFITEZ des derniers jours de la Vente-Réclame annuelle « **Aux Elégants** », 13, rue de la Gare, Roubaix. **Chemises Percale Alsace** grand teint, Poignets Mousquetaires, à 15 fr. avec un col souple assorti. Vente directe du Fabricant au client. 55187

UNE ARRESTATION POUR VOL D'UN PORTEFEUILLE. — Dans la matinée de dimanche, M. Adolphe Vanderheyden, trieur de déchets, demeurant rue Delespaul, 30, se disposait à faire des achats, au marché, boulevard Gambetta, quand il s'aperçut qu'un individu venait de lui enlever son portefeuille de la poche de son pardessus.

Le brigadier Delcourt, informé, mit l'auteur du vol en état d'arrestation et l'emmena au poste central.

C'est un algérien, Ammar Assam, 40 ans, manœuvre, demeurant rue Jules-Guesde, 18.

Malgré ses dénégations, il a été maintenu en état d'arrestation par M. Martin, commissaire de permanence.

CADEAUX, Bijoux, Montres, Orfèvrerie, Objets d'art, AU CŒUR D'OR, Roubaix. 51089

VOL D'UNE MONTRE D'AUTO, GRAND'PLACE. — Dimanche matin, vers deux heures, M. Lucien Monnet, industriel, demeurant boulevard de Cambrai, 14, a constaté qu'un malfaiteur lui avait enlevé une montre en acier d'une valeur de 200 francs, placée à la droite du tablier de son auto, qu'il avait laissée sur la Grand'Place. M. Martin, commissaire de police du 3e arrondissement, qui a reçu la plainte de M. Monnet, a chargé le service de la sûreté de rechercher le coupable.

AUTOMOBILISTES, dans votre intérêt, voyez rubrique automobiles, l'annonce Rémi Braem. 226

L'HEURE DE LA RETRAITE. — M. Henri Noppe, cabaretier, rue La Fontaine, 96, a été l'objet d'un rapport pour fermeture tardive de son établissement.

Hémorroïdes

Les personnes qui souffrent des douleurs atroces causées par les hémorroïdes retrouveront une sensation de bien-être et un sommeil calme par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, plaies.

WATTRELOS

La première fête-concours régionale féminine du Comité du Nord

LA JOURNÉE DE DEMONSTRATION DU DIMANCHE 2 MARS

Pour la première fois en France se déroulera, à Wattrelos, le 10 août prochain, une fête-concours régionale réservée exclusivement aux sociétés sportives féminines.

Cette fête s'annonce très favorablement. Le Comité du Nord a déjà reçu de nombreuses adhésions permettant de croire à la présence de quelques milliers de jeunes filles.

La journée d'hier, dimanche, fut consacrée à la répétition du concours.

Le temps très mauvais ne permit pas, comme cela avait été annoncé, la démonstration des mouvements Grand'Place. Ce fut donc au siège de la « Patriote » qu'évoluèrent les sportives appartenant à des sections de Tourcoing, Wattrelos, Haubourdin, Blanc-Seau, etc...

Sous la direction ferme de Mlle Delescluse, les gymnastes manœuvrèrent et donnèrent un aperçu des mouvements qui seront exécutés à Wattrelos. Mlle Delescluse en donna la décomposition.

MM. les membres du Comité-directeur et de la Commission technique, assistaient à cette démonstration. Plusieurs délégués de sociétés étrangères étaient également présents.

La réception à l'Hôtel de Ville

Après ces exécutions, l'Administration municipale, en la personne de M. Briffaut, maire, reçut les commissions à l'Hôtel de Ville. M. Dumille présenta à M. le Maire les différents délégués, parmi lesquels quelques dames. Il annonça que sans cesse il poursuivrait, avec l'aide de ses pareils, la réalisation pratique de l'éducation féminine.

M. Briffaut se montra heureux de se trouver en présence du Comité du Nord et l'assura de son plus entier dévouement.

M. Gustave Théry, président, remercia M. le Maire de l'encouragement donné par l'attribution d'une subvention au Comité d'organisation.

Un vin fut ensuite servi.

Un repas intime suivit la réception.

L'assemblée générale

A 15 heures, en une des salles de la mairie eut lieu la réunion générale des membres du Comité du Nord.

Nous avons noté la présence de MM. Gustave Théry, président; Moreaux, secrétaire général; Poutrain, secrétaire adjoint Dumille, trésorier général; Dejaeghère, trésorier adjoint; Charles Lamère; Boucher, président de la Commission technique; Delescluse, directeur des cours, etc... Mmes Henri Vergez et Vambèke-Bouy, vice-présidentes; Mme Boucher, Mlle Heunekens, présidente des « Onze Meisges » d'Anvers, etc...

M. Gustave Théry préside l'assemblée et donne connaissance des diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

Les personnes présentes approuvent l'admission de nouvelles sociétés, ainsi que celle des nouveaux membres protecteurs et donateurs.

L'état moral et financier est décrit par M. Moreaux, et M. Dumille expose la situation financière.

M. Lamère déclare que la fête-concours aura un grand retentissement, autant par suite des nombreux prix qui y sont attachés que par la présence des sociétés.

L'assemblée étudie diverses questions et passe pour terminer au renouvellement des membres devant s'occuper de la fête fédérale du Nord. Le sort désigne : Mme Vambèke-Bouy, MM. Mamelin, Lamère, Biez et Dejaeghère.

LA COMMISSION SCOLAIRE ET LES PARENTS NEGLIGENTS. — Dimanche, à 9 heures 30, la Commission scolaire s'est réunie à la Mairie. Elle a entendu les explications de seize chefs de famille dont les enfants fréquentent irrégulièrement l'école.

Sur avis de M. Prout, inspecteur primaire, et de M. Watteau, délégué cantonal, la Commission a ordonné l'affichage, à la porte de la Mairie, pendant un mois, du nom d'un chef de famille. Un autre père a été déféré au juge de paix.

La prochaine séance de la Commission scolaire aura lieu le dimanche 6 avril.

RICHESSE ET SIMPLICITÉ

Si pour la fabrication du Savon D'Onge les ingrédients les plus riches et les plus purs ont été sélectionnés, son parfum, par contre, emprunte à la nature sa fraîcheur et sa simplicité. Les matières premières employées dans sa préparation sont d'une qualité aussi choisie et aussi pure que celles qui entrent dans la composition des savons les plus coûteux. Son prix n'est pourtant que d'Un franc le pain.

WASQUEHAL

AUX ASSURÉS NÉS EN FEVRIER. — Les assurés de la loi des retraites ouvrières nés en février sont priés d'échanger leur carte annuelle à la Mairie (1er guichet), avant le 10 mars.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la Raffinerie de Pétrole, le manœuvre Georges Vandenberghe, 21 ans, 30, rue de la Gare, à Croix, a reçu de la soude caustique sur le pied droit en rinçant des bidons et s'est fait une brûlure de la face dorsale du pied droit nécessitant un repos de quinze jours.

— A la même usine, l'ouvrier zingueur Henri Verdière, 27 ans, 11, rue Hoche, à Flers-Breucq, s'est fait une brûlure de la paume de la main gauche avec un fer à souder. Douze jours de repos.

LANNOY

FLERS

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception des impôts mercredi prochain 5 mars, de 8 h. 30 à 11 h., à la Mairie, pour la section du Bourg.

LYS

EN VUE DES PROCHAINS CONCOURS DE LA FEDERATION DES AMICALES LAIQUES DU CANTON DE LANNOY. — Dimanche, à 13 h. 30, les cliques-fanfares d'Ascq et d'Annappes ont été reçues en gare de Lannoy par la clique de Lys et escortées jusqu'à l'école des garçons, où M. Bertremieux, secrétaire général de la Fédération, leur a souhaité la bienvenue.

Après qu'un vin d'honneur eut été servi, eut lieu une répétition générale, qui laisse concevoir les meilleurs espoirs pour le concours du 22 juin à Ascq.

ANNAPPES

BUREAUX DE LA MAIRIE. — Les bureaux de la Mairie seront fermés toute la journée du mardi 4 mars, à l'occasion des fêtes de Carnaval.

CYSOING

LA CREATION DU NOUVEAU CIMETIERE — Lors d'une séance tenue par le Conseil municipal l'année dernière, l'assemblée avait décidé la création d'un nouveau cimetière, et après délibérations, examens de devis et autres formalités, ces travaux furent entrepris il y a quelques mois.

C'est maintenant chose faite, et le cimetière actuel, situé sur la route départementale de Lille à Saint-Amand, sera désaffecté lorsque l'expiration des concessions sera parvenue à son terme.

Le nouveau cimetière est actuellement presque achevé; de nombreuses plantations y ont été disposées, ainsi que la grille d'entrée et la clôture.

Son emplacement est d'un heureux choix. Placé sur un terrain en surplomb de la route qui va de Cysoing à Baisieux, les eaux y ont un écoulement facile, et l'on ne pouvait imaginer mieux. D'une superficie très vaste, et un peu en dehors de l'agglomération, ce champ de repos est des mieux situé. La date de l'inauguration n'est pas encore fixée, et le moment tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui pourraient être prises à ce sujet.

D'autre part, on avait envisagé la création au Quennaumont, hameau assez éloigné du village, d'un second cimetière, pour éviter aux riverains un trop long déplacement. Des examens ont été effectués par un géologue désigné, mais quoique voté en principe, ce projet n'est pas encore définitivement arrêté.

FEUILLETON DU « JOURNAL de ROUBAIX » du 3 mars 1924 N° 34.

La Belle Louison

PAR

HENRI GERMAIN

Mais la loyauté de sa nature simple, en même temps que la volonté de sa raison lui criaient que ce lui serait encore une joie pure de se sacrifier pour le bonheur futur de sa petite Louise.

Bien qu'il en souffrit amèrement à cette heure, il ne regrettait pas d'avoir accompli son devoir d'honnête homme, en allant spontanément chez le notaire lui dire la vérité tout entière.

En arrivant chez lui, il jeta seulement son chapeau dans sa chambre, embrassa Louise et se rendit aussitôt chez la veuve Pajot.

Il eut avec elle un long entretien, où il la mit au courant de tout ce qu'il savait, en même temps que des instructions données par Me Leblond.

Et il fut décidé que, dès le lendemain, l'excellente femme emmenerait la petite Louise dans les magasins, et lui achèterait le fameux et indispensable trousseau.

Puis, le dimanche suivant, le dernier probablement que passerait l'enfant avec eux, on irait en famille faire un petit dîner à Vincennes, dans le bois.

Ce serait une sorte de fête commémorative, destinée à marquer plus profondément, peut-être, le souvenir amer de la séparation, mais aussi à le perpétuer.

Et cette fête, Martial voulait la donner à Louise, à qui, depuis longtemps, elle était promise.

— Mais, j'y pense, madame Pajot, dit le brave homme, comme l'entretien allait prendre fin, vous devriez noter l'adresse du notaire ?

— Pourquoi, puisque vous la connaissez, mon bon Martial ?

— Sait-on jamais ce qui peut arriver? Je pourrais tomber malade, être absent, que sais-je, moi!

Et si, à ce moment-là, on avait justement besoin de quelque chose pour la petite, il vous faudrait bien aller chez Me Leblond, à ma place.

— Certainement, et j'irais sans me faire prier, vous n'en doutez pas.

— Ecrivez donc son adresse; ce sera plus prudent.

— Oui, vous avez raison, je vais l'inscrire.

En disant ces mots, la veuve prit dans son armoire un petit calepin sur lequel, avec grand soin, elle inscrivit tous les renseignements intéressants à conserver, et, sur une page blanche, elle mit en grosses lettres :

Pour Louise : adresse du notaire : Me Leblond, 265, rue Saint-Honoré.

— Là, me voilà tranquille, fit Martial, avec un soupir de soulagement; maintenant allons chacun à nos petites affaires; demain vous me montrerez ce que vous aurez acheté, n'est-ce pas?

— Vous pouvez y compter.

Tout se passa comme il avait été convenu; l'adroite voisine du père Martial fit les achats de linge et de vêtements confectionnés destinés à la fillette, avec un goût sobre et une entente de l'usage pratique remarquable.

Et comme l'enfant s'étonnait de se voir tant de belles choses, on dut lui donner une explication apparente, très simple, destinée, en même temps, à la préparer au sort nouveau qui l'attendait sous peu.

— Ma chérie, dit la veuve Pajot, nous avons réfléchi, papa Martial et moi, au sujet de l'école où nous avions projeté de te placer d'abord.

Et, plutôt que de te faire entrer à l'école communale, où tu n'aurais personne pour surveiller à la confection de tes devoirs, car ni moi, ni ton père adoptif ne sommes assez savants pour ça, nous préférons te mettre dans une bonne pension ; voilà pourquoi l'on t'achète un trousseau.

— Mais, interrompit la fillette, et Georges, il est savant, lui; il m'aurait bien aidée ; et puis, je l'aime bien... ça m'ennuie de le quitter.

— Lui aussi, mon enfant, il t'aime autant que nous-mêmes, mais il est raisonnable, il sait que c'est pour ton bien.

Nous avons encore une autre bonne raison pour te mettre en pension.

— Ah!... laquelle, maman Pajot?

— C'est que ta santé est un peu délicate; tu as besoin de grand air, d'exercice pour grandir, et ici tu d'en aurais guère.

— J'irai jouer dans la rue;

— Non, ce n'est pas convenable : tandis que dans la pension où tu seras, probablement près de Paris, tu auras un grand jardin, où tu joueras avec de bonnes petites camarades.

Vous irez aussi vous promener toutes ensemble dans les bois, où il y a des violettes, des fraises, et de l'herbe pour se rouler dessus tant qu'on veut.

— Oh! quel bonheur, fit l'enfant battant des mains, avec un éclair de ses grands yeux, je vais bien m'amuser!

— Oui, tu seras très heureuse, je l'espère! Voilà justement la belle saison qui commence; les bois sont jolis au printemps.

— C'est ça, j'irai cueillir de belles fleurs.

— Tant que tu voudras, ma chérie.

— Mais... seulement, reprit la fillette, après un instant de silence grave et subit... je ne vous verrai plus, ni vous, ni papa Martial... ni Georges? Alors, je ne pourrai pas vous donner mes fleurs?

— En effet, tu ne pourras pas nous voir tous les jours, ma mignonne; non, malheureusement! répondit la veuve, touchée par la remarque affectueuse de sa pupille. Mais, le dimanche, nous irons tous ensemble t'embrasser.

— Bien vrai, vous me le promettez?

— Oh! oui, oui, sans faute, ma chérie.

— Bon, alors je suis bien heureuse...

Cette conversation, naturellement rapportée à l'allumeur de gaz, l'émut au-delà de toute expression.

Comme tous les cœurs aimants, il était fort sensible au sentiment de la reconnaissance, car lui-même le pratiquait et en connaissait tout le charme intime.

Le dimanche matin, au moment où se terminaient les préparatifs de départ pour la partie projetée dans le bois de Vincennes, Martial reçut une lettre de Me Leblond.

Le notaire disait en substance que Mme Béral, l'institutrice de Clamart, consultée, consentait de grand cœur à recevoir la fillette le plus tôt possible. Il faudrait donc la lui conduire, si son trousseau se trouvait prêt, dès le mardi suivant : rue de Bellevue, n° 6, à Clamart.

— Allons, soupira l'allumeur avec amertume, il n'y a plus à en douter, nous devrons nous séparer bientôt!

Et, dans un élan spontané de tendresse quasi-paternelle, presque sauvage, enleva brusquement la fillette dans ses deux bras robustes, et l'étreignit contre sa poitrine, avec une sorte de frénésie farouche, tout en murmurant d'une voix émue :

— Ah! chérie... petite Louison..., ma petite fille... dire que tu vas t'en aller, dans deux jours... je t'aime tant.

— M'en aller, où ça? demanda l'enfant, surprise par l'imprévu de ces caresses.

— Là-bas, en pension.

— Ah! oui, c'est vrai, dans les bois, où il y a de si belles fleurs, pas, papa Martial?

Maman Pajot m'a dit que j'y serais bien heureuse!

— Oui, mon enfant, oui, répliqua-t-il plus calme, pour ne pas gâter la joie naïve de la fillette.

Et doucement, il la reposa sur le plancher, souriant avec effort.

A ce moment précis, la veuve annonça qu'elle et Georges étaient prêts à partir. Il reprit alors :

— Allons d'abord au bois de Vincennes, nous amuser: ma fille, il sera temps de songer demain aux choses sérieuses... aux choses tristes surtout, conclut-il plus bas, en refermant sa porte.

Ils parurent joyeux tous quatre, au moins en apparence, les deux enfants devant, la veuve Pajot et Martial derrière, l'un près de l'autre.

Et ceux-ci, comme mus tous deux à la fois par une même pensée suggestive, se souvinrent de l'idée plaisante émise par l'allumeur, quelques jours plus tôt :

— Si on ne dirait pas mari et femme? dit tout à coup la veuve gaiement.

— Ma foi, vous savez, ma bonne madame Pajot, ça ne tient qu'à vous, moi je n'ai pas changé d'avis.

Justement, je vais me retrouver plus seul que jamais, après le départ de Louison.

— Eh bien, mon bon Martial, soyez heureux. J'ai réfléchi à votre aimable proposition, et je ne dis pas non.

— Vrai?

— Comme je vous le dis, mais à une condition : c'est que vous me laisserez l'absolue direction de mon fils?

— Non d'un petit bonhomme! en voilà une surprise! Je vous revaudrai ça, ma chère amie; quant à votre fils, il est à vous, vos droits resteront entiers.

(A suivre).